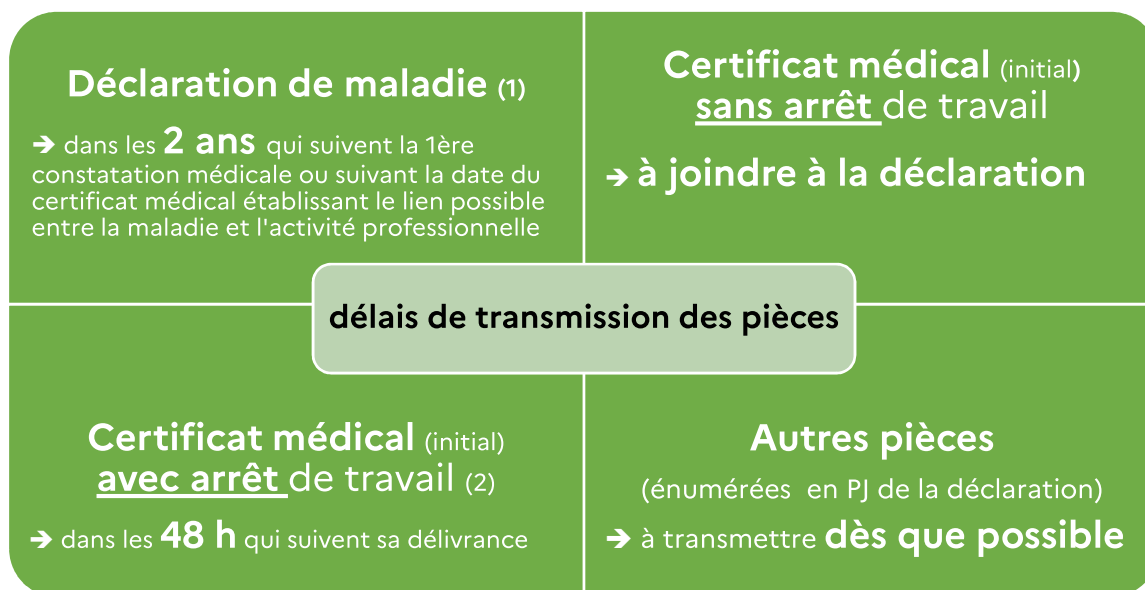




Maladie professionnelle

Décret n° 2019-122 du 21 février 2019 relatif au CITIS dans la FP d'Etat

Le demandeur



(1) Le non-respect de ces délais entraîne le refus de la demande de l'agent

(2) Le non-respect de ce délai peut entraîner une retenue sur rémunération

L'administration (délais d'instruction à réception du dossier complet)

